

## ASSEMBLÉE DU 2014-10-27 AJOURNEMENT

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki à 16h30, ajournée le 20 octobre 2014, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, le directeur général, Daniel Mayrand et la trésorière, Dinah Ménard

Sont absents: Francine Fortin, conseillère  
Michel Lyrette, conseiller

**RÉSOLUTION NO 2014-10-192** Reprise de l'assemblée régulière du 20 octobre 2014.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de reprendre l'assemblée régulière du 20 octobre 2014.

### ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-10-193** Pour adjuger la soumission "Bordures moulées et trottoirs en béton de ciment" – S-21.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour les bordures moulées et trottoirs en béton de ciment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une (1) soumission qui se lit comme suit;

## ASSEMBLÉE DU 2014-10-27 AJOURNEMENT

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Les Frères Païva	53 274.26 \$

CONSIDÉRANT QUE les projets TM-4 et TM-5 du devis technique seront exclus de ce contrat, par conséquent, le montant révisé sera donc de **30 042.98 \$**, incluant également les taxes;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue la seule offre reçue et conforme aux exigences du devis S-21, soit celle de "Les Frères Païva", pour un **montant révisé de 30 042.98 \$**, incluant les taxes applicables pour la soumission "Bordures moulées et trottoirs en béton de ciment".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-10-194** Pour adjuger la soumission intitulée: "Pavage des rues: Des Oblats-Nadon-Bouchard-Beaulieu-Nault et de la Ferme".

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour le pavage des différentes rues ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 5 (cinq) soumissions qui se lisent comme suit;

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (incluant les taxes)
Pavage Inter Cité	180 221.59 \$
Asphalte Desjardins Inc.	213 744.85 \$
Construction DJL Inc.	200 938.82 \$
Construction Edelweiss Inc.	187 462.35 \$
Construction Michel Lacroix Inc.	141 580.22 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

## ASSEMBLÉE DU 2014-10-27 AJOURNEMENT

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de "Construction Michel Lacroix Inc." au montant de 141 580.22 \$, incluant les taxes, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-15, "Pavage des rues: Des Oblats-Nadon-Bouchard-Beaulieu-Nault et de la Ferme".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-10-195** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée d'ajournement à 16h35.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier